

PROCÈS-VERBAL

Conseil municipal du 14 novembre 2022

L'an 2022, le 14 Novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Rebréchien, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE POLYVALENTE sous la présidence de LEGUET Thierry, Maire.

Présents : M. LEGUET Thierry, Mme POUSSE Corinne, M. RONCERAY Jean-François, Mme GAUCHER Céline, Mme de GUIBERT Dominique, M. LE CHAPELAIN Bernard, M. BOURREAU Cyrille, Mme DOS SANTOS Célia, Mme DIANA Marie, M. MATHIEU Dominique, Mme FRANCK Christine

Absent(s) ayant donné procuration : Mme ADAM Delphine à Mme de GUIBERT Dominique, M. de LOYNES Géraud à M. LEGUET Thierry, M. FOUCHER William à Mme GAUCHER Céline, M. LENGLET Ludovic à Mme FRANCK Christine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 08/11/2022

Date d'affichage : 08/11/2022

Acte rendu exécutoire par publication

du : 15/11/2022

Monsieur Thierry LEGUET constatant le quorum atteint ouvre la séance de conseil municipal à 19h00.

Madame Dominique de GUIBERT est nommée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du jeudi 15 septembre 2022 n'apportant pas de remarques est adopté à l'unanimité.

Une minute de silence en hommage à Madame Jeanine COLLEAU, décédée, est observée.

Ordre du jour :

1. Demande de local infirmiers – Salle Cacy
2. Poste Parcours Emploi Compétences (PEC)
3. Centre de Gestion 45 : avenant à la convention de médecine préventive
4. Révision du PLU – Ouverture d'enquête publique
5. Logements France Loire – Hameau de Pigage
6. Projet Budget participatif
7. Demande de subvention CD45 – Aménagement de sécurité RD8
8. Convention de mise à disposition de données CMAGIC
9. CR des commissions et tour de table
10. Informations diverses

1 - Demande de local infirmiers – Salle Cacy

réf : D2022_039 A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur le Maire a été sollicité début octobre par Madame ROBINET, résidant sur la commune, pour installer sur Rebréchien un cabinet infirmier. Infirmière, elle souhaitait savoir si la Mairie disposait d'un petit local à louer afin d'assurer une permanence physique le matin et le soir, le reste de la journée étant consacré aux tournées à domicile. Madame ROBINET souhaiterait pouvoir s'installer avec sa collègue Madame SAUVANET.

La Municipalité souhaitant apporter aux habitants de la commune un service médical supplémentaire a envisagé la mise à disposition d'une partie de la salle Cacy, comprenant sanitaires et lavabo, en créant un nouvel espace de 15 m² délimité par une cloison phonique avec la salle des associations utilisée 1 à 2 fois par semaine. L'occupation du local nécessite la signature d'un bail dont le montant a été fixé à 150 € mensuel, charges comprises.

Mesdames ROBINET et SAUVANET sont invitées à présenter leur projet à l'assemblée dont l'activité pourrait débuter dans quelques semaines.

Monsieur Dominique MATHIEU demande quelle est la surface globale de la salle, s'il y a une ouverture, et s'étonne du caractère d'urgence de la création de ce local.

Monsieur Jean-François RONCERAY précise qu'elle fait environ 60 m².

Monsieur le Maire précise qu'une plaque sera apposée et qu'une information paraîtra dans les bulletins locaux sur l'ouverture du cabinet.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour signer ce bail, à compter du 15 novembre 2022, pour une durée de 6 ans.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer le contrat de bail.

2 Poste Parcours Emploi Compétences (PEC)

réf : D2022_040 A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 3)

Monsieur le Maire rappelle qu'une agente a été recrutée le 2 novembre 2021 pour assurer les fonctions d'agent d'accueil dans le cadre d'un contrat de droit privé Parcours Emploi Compétence, pour 1 an, renouvelable sur un emploi à temps non complet de 20 heures par semaine. Cette agente n'était plus éligible au contrat PEC, et ne souhaitait pas intégrer la collectivité via un CDD, la quotité proposée 20/35^{ème} ne lui convenant plus. Sa mission a pris fin le 1^{er} novembre 2022.

Le besoin administratif étant toujours avéré et ne nécessitant pas un temps complet, un nouveau recrutement a été lancé en partenariat avec Pôle Emploi. Le poste à pourvoir est le même que celui proposé l'an dernier. Le montant de la participation de l'Etat pour 2021-2022 s'élevait à environ 30 % du salaire brut chargé.

Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à renouveler le poste d'agent d'accueil en Parcours Emploi Compétence pour ce nouvel agent pour 1 an renouvelable à compter de la date de recrutement.

Le conseil municipal à la majorité 3 abstentions, Monsieur Dominique MATHIEU, Madame Christine FRANCK, Monsieur Ludovic LENGLET décide la création d'un poste en Parcours Emploi compétence de 20/35èmes à compter de la date de recrutement de l'agent.

3 - Centre De Gestion 45 : avenant à la convention de médecine préventive

réf : D2022_041 A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Par délibération n°D2022-006 en date du 27/01/2022, la Mairie de Rebréchien a passé une convention avec le Centre De Gestion de la FPT du Loiret pour adhérer à son service de médecine préventive. Le Centre de gestion a réalisé la mise en conformité des conventions d'adhésion au Service de Médecine Préventive avec la Réglementation générale de Protection des Données Personnelles.

Aussi, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant mettant fin à la convention actuelle et de signer la nouvelle convention intégrant la mise en conformité avec la réglementation générale de Protection des Données Personnelles, les autres modalités d'application restant inchangées (objet, bénéficiaires, cotisation...)

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention et la nouvelle convention règlementairement modifiée.

4 - Révision du PLU – Ouverture d'enquête publique

Par délibération du 30 juin 2022, le Conseil municipal arrête le projet de révision de son PLU. Projet établi sur la base d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables présenté et débattu lors du Conseil municipal du 20 décembre 2021. A l'issue de cette délibération, l'arrêté du projet de révision a été transmis aux Personnes Publiques Associées (PPA) qui bénéficiaient tous d'un délai de 3 mois pour émettre remarques et avis. Tenant compte de ces avis, les services de l'Etat, représentés par Madame La Préfète du Loiret, émettaient le 03 octobre 2022 un avis « Favorable » à notre projet de révision.

Dans la continuité de la procédure, Monsieur le Maire de Rebréchien saisissait le 06 octobre 2022 le Tribunal Administratif d'Orléans pour informer de l'ouverture d'une enquête publique sur la commune de Rebréchien et demander la nomination d'un Commissaire enquêteur. Le 13 octobre le Tribunal d'Orléans informait avoir désigné Monsieur Roberto FUENTES, ingénieur retraité, en qualité de Commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique ayant pour objet la révision du PLU de la Commune de Rebréchien.

Conformément à l'article L.153-19, un arrêté du Maire de mise à l'enquête publique était pris le 24 octobre 2022. L'enquête publique se déroulera du lundi 14 novembre au vendredi 16 décembre 2022 inclus, soit une durée de 33 jours. L'arrêté n° A048_2022 informe des conditions de l'enquête et précise que toutes les pièces du dossier de révision du PLU sont consultables en Mairie et sur le site internet de la commune. Qu'un registre d'enquête publique sera disponible en Mairie et que Monsieur FUENTES Commissaire enquêteur sera présent en Mairie :

- le lundi 14 novembre de 9h00 à 12h00,
- le jeudi 1^{er} décembre de 14h00 à 19h00,
- le vendredi 16 décembre de 14h00 à 18h00.

Son rapport devra nous être adressé sous 30 jours.

L'information de la tenue de cette enquête publique a été faite préalablement dans la République du Centre et dans le Courrier du Loiret. Information à refaire au cours des 8 premiers jours de l'enquête. Communication faite également sur le site internet communal et par 4 affiches A2 fond jaune écriture noire positionnées dans Rebréchien.

5 - Logements France Loire – Hameau de Pigage – « Clos les bruyères »

Pour rappel, le Conseil communautaire CCF réuni en séance le 21 septembre 2022 a voté à l'unanimité le principe d'une garantie hypothécaire à hauteur de 20 % du prêt bancaire FRANCE LOIRE souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 8 logements sociaux T4 au Hameau de Pigage ; 30 % de ce prêt de 1.307.000 € ont été garantis par la Commune de Rebréchien par délibération du 19 mai 2022 ; 50 % par le Conseil Départemental du Loiret.

L'inauguration officielle de ces 8 logements dénommés « Le Clos des Bruyères » a été effectuée le 9 novembre 2022 à 11h30 en présence de Morgan BLIN, Directeur Général de France Loire, de la Sté VILLADIM, de Thierry LEGUET, Maire, d'élus du Conseil Municipal de Rebréchien et d'invités.

Monsieur Dominique MATHIEU souhaite savoir combien de logements sociaux sont disponibles sur la commune. Monsieur Le Maire précise que 6 logements gérés par Valloire sont situés en centre bourg, 8 nouveaux logements gérés par France Loire ont été créés au Hameau de Pigage. 10 autres gérés par Logem Loiret sont en cours de construction route de Loury. Soit 24 logements sociaux à horizon début 2024, sur un total de 650 maisons soit 3.7 % des habitations.

6 - Projet Budget participatif

Madame Marie DIANA informe que les administrés ont répondu présent à la proposition d'un budget participatif de 3.500 € proposé pour la première fois cette année. Sept projets ont été déposés. Cinq satisfaisant aux critères d'éligibilité ont été retenus par la commission Culture et citoyenneté et proposés aux suffrages des administrés.

Dès 15 ans, les citoyens ont pu exprimer leur choix jusqu'au 31 octobre 2022 en se rendant au cours du mois d'octobre en Mairie ou au Dépann'heure déposer leurs bulletins de vote.

La commission réunie le 02 novembre a procédé au dépouillement. 85 personnes se sont prononcées. Le projet arrivé en tête des suffrages est **le projet n° 3 proposant l'acquisition et la pose de 3 agrès sportifs urbains** (rameur, vélo elliptique, twister simple). Projet 1 : Installation de composteur 11 voix ; Projet 2 : Installation d'une tyrolienne 21 voix ; Projet 3 : Installation d'agrès sportifs urbain 33 voix ; Projet 4 : Bancs pour ma commune 6 voix ; projet 5 : Création d'un jumelage avec une ville d'Europe 14 voix.

Les lauréats ont été informés et invités à initier le projet en concertation avec les services techniques. Une information à ce sujet sera prochainement diffusée.

7 - Demande de subvention CD45 – Aménagement de sécurité RD8

réf : D2022_042 A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 3)

Dans la continuité des études réalisées par le BE Ingerop en 2020 en concertation avec le Conseil Départemental du Loiret, la commune de Rebréchien souhaite réaliser des travaux d'aménagements

de sécurité sur ses entrées d'agglomération sur RD8 route de Neuville et route de Vennecy, entrée Nord et Sud. Des devis estimatifs et plans sont présentés aux élus.

Concernant la route de Neuville, la grande ligne droite descendante vers le bourg favorise des vitesses excessives en entrée de bourg. La sortie de la rue du Caquet manque de visibilité et nécessite d'être redressée afin d'avoir une sortie à 90° par rapport à la RD8, pour favoriser une meilleure prise d'informations pour les véhicules voulant s'engager sur la RD8. La rue du Caquet puis la descente vers le bourg seront totalement bordurées afin que les automobilistes comprennent qu'ils sont en zone agglomérée. Deux chicanes avec alternat seront également réalisées afin d'accentuer le ralentissement des véhicules. Les travaux comprendront principalement : - Le redressement de la chaussée de la rue du Caquet, - La borduration de la RD8 dans la section rue du Caquet/bordures existantes, - La construction de chicanes avec massifs arbustifs gérés par alternat prioritaire, - La mise à niveau des accotements enherbés, - La mise à niveau des tampons divers, - La signalisation verticale réglementaire, - La signalisation horizontale réglementaire.

Concernant la route de Vennecy, afin de marquer l'entrée d'agglomération, seront réalisées sur le même principe depuis le panneau d'agglomération jusqu'aux bordures existantes, la borduration des deux rives de chaussée. De plus, le trottoir côté droit en entrant sera aménagé afin que les piétons puissent se déplacer en sécurité (actuellement accotements enherbés en partie). Le trottoir côté gauche en entrant restera enherbé afin de minimiser les imperméabilisations de surfaces.

Les travaux comprennent principalement : - La borduration de la RD8 dans la section panneau d'agglomération/bordures existantes, - La réalisation d'un cheminement piétonnier côté droit en entrant en calcaire sablé, - Le maintien d'un trottoir enherbé côté gauche en entrant, - Les ouvrages de gestions des eaux pluviales liés aux aménagements, - La mise à niveau des tampons divers.

Le coût financier de cette opération est estimé par le Bureau d'études INCA à 136.000 € TTC aux conditions économiques du mois de novembre 2022, 113.333 € HT. Inclus la prestation d'AMO. Pour financer une telle dépense d'investissement sur le budget 2023, la Municipalité souhaite solliciter le Conseil Départemental du Loiret compétent en matière de voirie départementale à hauteur de 65% du montant HT soit $113.333 \times 65\% = 73.666$ € au titre du volet III ayant traits aux projets d'intérêts communaux, dont le montant pourrait s'élever pour 2023 à 382.746 € selon une information du Département.

La commission sécurité Rd8 réunie mercredi 2 novembre 2022 valide ce projet et souhaite l'inscrire au budget 2023. M. Le Maire ayant déjà rencontrés les 2 conseillers départementaux pour échanger sur ce financement possible.

	<u>Plan de financement HT</u>		
<u>Recettes</u>			<u>Dépenses</u>
Subvention du CD 45	73.666 €	Aménagements de sécurité Rd8	113.333 €
Autofinancement sur fonds propres	39.667 €		

Monsieur Dominique MATHIEU estime que ces travaux changent l'aspect mais n'admettent pas plus de sécurité côté sud. Monsieur le Maire estime qu'il convient de suivre les préconisations du Bureau d'études et qu'il est important de marquer par des bordures le passage de la zone rurale à la zone agglomérée.

Il est proposé aux élus du Conseil Municipal de bien vouloir accepter ce plan de financement et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer auprès du Conseil départemental du Loiret une demande de subvention de 73.666 euros au titre du volet III pour des travaux de sécurisation sur Rd8 pour 2023. La plateforme ouvrant le 15 novembre 2022

Le conseil municipal à la majorité 3 abstentions, Monsieur Dominique MATHIEU, Madame Christine FRANCK, Monsieur Ludovic LENGLET autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du volet III auprès du Conseil départemental.

8 - Convention de mise à disposition de données CMAGIC

réf : D2022_043 A la majorité (pour : 8 contre : 1 abstentions : 6)

Par délibération du Conseil Communautaire du 21 septembre 2022, la Communauté de Communes de la Forêt a autorisé à l'unanimité la mutualisation et la mise à disposition de matériels à destination des communes contre remboursement de frais. Notamment l'utilisation des données du logiciel CMAGIC, acquises auprès de la Sté ECOFINANCES, qui permettra la mise à jour et la revalorisation des valeurs locatives servant de base au calcul de la Taxe Foncière.

Coût d'utilisation du logiciel CMAGIC : 5 280 € TTC (par an). Formation à l'utilisation du logiciel (1 journée) : 2 500 €. Utilisation de l'article L,5211-43- du CGCT. « ..., un EPCI à fiscalité propre peut se doter de biens qu'il partage avec ses communes membres selon des modalités prévues par un règlement de mise à disposition, y compris pour l'exercice par les communes de compétences qui n'ont pas été transférées à l'établissement public de coopération intercommunale. »

Répartition des coûts selon le nombre d'habitants :

	Habitants	Répartition €
Aschères-le-Marché	1 136	511 €
Bougy-lez-Neuville	161	72 €
Loury	2 492	1 122 €
Montigny	239	108 €
Neuville-aux-Bois	4 947	2 227 €
Rebréchien	1 311	590 €
Saint-Lyé-la-Forêt	1 202	541 €
Trainou	3 448	1 552 €
Vennecy	1 953	879 €
Villereau	394	177 €
Total	17 283	7 780 €

Monsieur le Maire de Rebréchien sollicite les élus du conseil municipal afin de l'autoriser à signer le projet de convention porté par la Communauté de Communes de la Forêt (CCF) pour la mise à disposition du logiciel CMAGIC permettant la mise à jour des valeurs locatives servant de base au calcul de la Taxe Foncière.

De nombreux échanges s'engagent sur la pertinence de ce projet, certains évoquant de la justice fiscale, d'autres une forme de délation. Monsieur Dominique MATHIEU souhaite que les anomalies qui seront relevées par le logiciel puissent être vérifiées avant de transférer les informations aux services des impôts. Madame Corinne POUSSE déplore que ce travail soit réalisé par les collectivités et non par l'administration fiscale.

Le conseil municipal à la majorité 6 abstentions Mesdames Marie DIANA, Célia Dos SANTOS, Christine FRANCK, Messieurs Cyrille BOURREAU, Bernard LE CHAPELAIN, Ludovic LENGLET, 1 vote contre Dominique MATHIEU, autorise Monsieur le Maire à signer la convention portée par la Communauté de Communes de la Forêt pour la mise à disposition du logiciel CMAGIC permettant la mise à jour des valeurs locatives servant de base au calcul de la taxe foncière.

9 - Compte rendu des commissions et tour de table

Social, Anciens

Madame Corinne POUSSE informe d'un problème d'approvisionnement des colis de Noël, ceux-ci pourraient nous être livrés début janvier au lieu de décembre habituellement.

Une cinquantaine de personnes ont été vaccinées samedi 12 novembre 2022 par l'infirmière de Loury, Mme LIGER. Le coût de l'intervention est pris en charge par la commune.

Le repas des anciens n'a pas eu lieu cette année, il aura lieu le dimanche 02 avril 2023.

Monsieur Dominique MATHIEU constate des anomalies entre des arrêtés signés et la réalité du terrain. Il s'étonne que des panneaux d'interdiction aient été positionnés sur les trottoirs rue du pré bouché empêchant les riverains de stationner devant chez eux. Monsieur le Maire précise que s'agissant de son pouvoir de police du Maire les voitures n'ont pas à se garer sur les trottoirs maçonnés récemment créés. Que ces aménagements doivent être réservés aux piétons. Il précise que des aménagements ont été réalisés dans le but de sécuriser les cheminements piétonniers.

Monsieur Dominique MATHIEU précise que l'arrêté concernant la course du 11 novembre n'a pas été affiché par l'association organisatrice.

Monsieur Dominique MATHIEU souhaiterait savoir s'il y aura des illuminations de Noël au regard de la conjoncture actuelle.

Jeunesse, Culture et Citoyenneté

Madame Marie DIANA informe du succès de l'Escape Game d'Halloween, environ 200 participants.

Le concert du 15 octobre a accueilli 150 personnes venues applaudir Angéline Trèfle.

Une représentation théâtrale aura lieu dimanche 20/11/2022, à la salle polyvalente.

Le dimanche 11 décembre aura lieu le spectacle de Noël avec un magicien et la distribution des cadeaux de Noël pour les plus petits.

Événementiel

Monsieur Cyrille BOURREAU informe qu'une réunion a eu lieu le 5 novembre à la salle Area Bacchi pour favoriser la création du comité des fêtes : une vingtaine de personnes se sont déplacées et sont entrées en contact.

La cérémonie du 11 novembre s'est déroulée au cimetière communal.

Les décorations de Noël ont été commandées avant la hausse des tarifs. Le nouveau matériel commandé peu énergivore (micro leds) sera réglé sur l'horloge astronomique. L'installation des décorations de Noël est envisagée la dernière semaine de novembre.

Embellissement / Social

Madame Dominique de GUIBERT informe que l'opération octobre rose réalisée en commun avec la commune de Loury a été un succès et sera renouvelée l'an prochain.

Une action Téléthon « ronde des couleurs » organisée en partenariat avec les communes de Loury, Vennechy, Trainou et Rebréchien sera organisée le samedi 3 décembre : il s'agit d'une marche dont les départs sont prévus à 9h30 et 14h00. Les marcheurs, coureurs ou cyclistes sont les bienvenus. Dans la continuité du programme d'embellissement des différents quartiers de la commune, la rue de Jumeau fera l'objet d'une concertation avec les riverains le samedi 19 novembre.

École / Restaurant scolaire / Finances

Madame Céline GAUCHER informe de la réalisation d'un exercice incendie au restaurant scolaire.

Le conseil d'école a lieu le 15 novembre 2022 à 18h30 salle Area Bacchi.

Informe également que les tarifs municipaux seront votés lors du prochain conseil municipal.

Travaux

Monsieur Jean-François RONCERAY informe d'un problème d'évacuation d'eau pluviale dans le point bas de la rue de l'école. La société Soléaire en a été informée, ainsi que le maître d'œuvre et la Communauté de communes de la forêt afin de trouver rapidement une solution.

10 - Informations diverses

- a) Sur les conseils de la directrice du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne, Monsieur le Maire de Rebréchien a envoyé le 22 Sept 2022 un courrier à Monsieur François Bonneau, Président de la Région Centre Val de Loire dans le but de solliciter une demande de dérogation afin de pouvoir initier le projet de rénovation thermique des bâtiments Ecole à une date antérieure à la date de la commission qui validera le contrat et la subvention accordée par la Région CVL au titre des Contrats Régionaux de Solidarité territoriale porté par le PETR FOLS. Un accord de principe de la Région datant du 07 octobre a été reçu en Mairie. Tous les crédits CRST sont épuisés à ce jour. Les prochaines enveloppes pourraient être disponibles à partir de mai 2023.

Messieurs LEGUET et MATHIEU s'accordent pour dire qu'il conviendra d'agir avec prudence sur ce dossier.

- b) La Préfecture du Loiret nous informe par courrier reçu le 23 sept 2022 de la publication d'un Arrêté portant dissolution à compter du 20 septembre 2022 de l'Association Foncière de Remembrement (AFR) de Rebréchien instaurée par l'arrêté municipal du 09 novembre 1965.

Séance levée à 21h00.

Prochain Conseil Municipal
Jeudi 15 décembre 2022
(sous réserve de modification)